



### 3 Le rêve de Claudine

Fille d'ouvriers lyonnais, Claudine, douze ans, aimerait aller à l'école et ne plus tisser la soie dans l'atelier de son père.

Ce matin, 29 mars 1882, le journal de Lyon, *Le Nouvelliste*, porte en gros titre :

#### L'ÉCOLE DEVIENT OBLIGATOIRE.

A Paris, Jules Ferry et Paul Bert viennent de faire voter de nouvelles lois sur l'enseignement. Tous les enfants devront aller à l'école jusqu'à treize ans.

Claudine a appris la nouvelle par Noémi, la fille de l'épicière de la rue d'Ivry; Noémi n'est pas vraiment l'amie de Claudine. Claudine n'a pas d'amie...

M. Boichon, le père de Claudine, a, lui aussi, appris la nouvelle. Nizier Véron a lu *Le Nouvelliste* avec attention... Et il a expliqué la loi à M. Boichon, qui ne lit pas très bien.

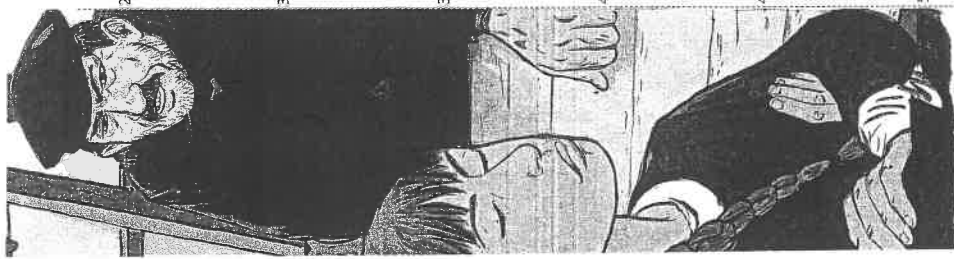
Si les parents font la classe aux enfants, ceux-ci ne seront pas obligés d'aller à l'école. On enverra des inspecteurs de police contrôler les familles pour voir si la loi est respectée.

Cette possibilité est destinée surtout aux familles riches, pour éviter à leurs enfants de côtoyer dans les écoles des enfants pauvres. Mais M. Boichon entend l'utiliser à sa façon : Claudine n'ira pas à l'école. Elle a déjà douze ans. L'école est obligatoire seulement jusqu'à treize ans. Un an de plus ou de moins, cela importe guère...

De son côté, Mme Boichon a appris la nouvelle.

À l'usine, ses camarades de travail l'ont discutée durant la pause de midi. La chance d'apprendre à lire et à écrire, elle ne l'a jamais eue. Elle ne veut pas que sa fille la laisse passer. Aussi, dès qu'elle rentre le soir, c'est la première chose qu'elle dit :

– Alors, Claudine va pouvoir aller à l'école...



1. *canut*, *canuse* :  
personne  
qui travaille  
dans les ateliers  
de la soie, à Lyon.

– Jamais ! dit M. Boichon. Elle reste ici. Elle tisse ici. Et lorsqu'elle pensera au mariage, qu'elle parte avec son homme. Elle fera ce qu'elle voudra. Mais ici, elle fait ce que je dis.

– On pourrait la mettre chez les religieuses. Elle serait nourrie et logée.

– Les religieuses, c'est non. Et les pas religieuses, c'est non aussi. Elle reste ici et au boulot.

– Et à la Martinière ? demande Mme Boichon. Noémi y va. Elle apprendrait un métier et à lire en même temps.

– Moi, je ne veux pas aller dans une école où on apprend un métier, intervient Claudine. Je veux connaître l'histoire, la géographie, je veux apprendre à écrire le français très bien. Je ne serai jamais canuse<sup>1</sup>. Je ne veux pas aller à l'usine. Une fois que je serai coincée à dévider de la soie, j'y serai pour toute ma vie. Comme toi, Maman. Je ne veux être ni comme toi ni comme Papa...

M. Boichon se lève, donne une gifle à sa fille, tire brutalement une de ses tresses, la gifle à nouveau :

– On ne te demande pas ce que tu veux faire, tu entends ! Tu n'iras pas à l'école. L'atelier n'est pas encore fermé. Tu travailles ici. Ici ! Et que je ne te reprenne pas à parler comme ça chez moi. Ça a douze ans et ça veut faire la loi ! C'est une fille, et ça veut faire ce que ça veut ! La loi, c'est moi qui la fais, et tu la suis.

Claudine ne pleure pas, ne supplie pas. Mais une haine contre son père monte en elle : « De quel droit dirige-t-il tout dans cette famille ? »

D'accord, il gagne davantage d'argent que Maman, et c'est lui qui a la responsabilité des métiers. Si je suis paresseuse, qu'il me secoue, d'accord. Mais me refuser le droit d'aller à l'école alors que les garçons y vont, et des filles aussi, comme Noémi ! Non, je ne deviendrai pas comme Maman. »

Marie-Christine Helgerson, *Claudine de Lyon*,  
© Éd. Flammarion, collection « Castor Poche », 1996.

Votées grâce aux efforts de Jules Ferry, les lois de 1881 et 1882 rendent l'école primaire gratuite, laïque et obligatoire pour tous les enfants âgés de six à treize ans. L'école est chargée de former des citoyennes et des citoyens qui savent lire et écrire et qui connaissent les grandes valeurs de la République. Des écoles « libres » où enseignent des religieux continuent d'exister mais la laïcité de l'enseignement public entraîne une vive querelle avec les partisans de l'enseignement catholique. En 1880, la loi qui crée, à l'initiative de Camille Sée, les lycées de filles déclenche de nombreuses critiques.